

**Le mot du Maire**

Notre dernier conseil municipal avant l'été a eu lieu avec un bon nombre de délibérations.

Les propriétaires d'une partie des terrains situés chemin de Prédecelle, objets d'une procédure judiciaire ont proposé à la commune d'en faire acquisition. Fort des différents problèmes que ces lieux ont engendrés, la commune a décidé de les acheter et d'ainsi diminuer les risques d'installations illicites.

Ce mois de juin, nous avons commencé une première phase d'installation de la vidéo protection sur notre commune. Une deuxième phase sera déployée en 2026. Nous attendons toujours confirmation de la région sur la subvention demandée.

Le chantier de l'éclairage commencera en septembre et une grande partie de la commune sera ainsi équipée en lampes led, solaires hybrides, permettant ainsi de diminuer encore notre facture énergétique. Cette installation s'étalera sur 6 mois et devrait être achevée au premier trimestre 2026.

Des travaux d'aménagement de plateaux sur la D27 vont avoir lieu cet été et permettront de réduire la vitesse excessive des véhicules qui l'empruntent chaque jour.

Le projet du City Park va enfin aboutir. Les travaux démarreront cet été, pour se terminer fin septembre.

La commune vient de faire appel aux services du département pour analyser le trafic communal et voir ensemble quelles seraient les solutions envisageables et facilement réalisables pour réduire la vitesse dans notre village et en sécuriser également les abords. Nous vous tiendrons informés des retours de ces analyses et préconisations.

Comme chaque année, les mois de juillet et août sont propices aux cambriolages. Pensez à informer la gendarmerie de vos absences (« opération tranquillité vacances ») et ne laissez rien traîner à l'extérieur.

Après une action commune des maires du territoire, nous avons réussi à obtenir de nouvelles règles pour les enlèvements des déchets verts. Vous en trouverez les détails dans ce flash mais aussi dans nos différents médias de communication.

Nous vous alertons contre les bruits de voisinage qui reviennent avec les beaux jours. Un arrêté précise les horaires pendant lesquels les travaux peuvent être entrepris. Merci de respecter ces consignes.

De nombreuses animations ont eu lieu avant l'été, avec une excellente météo. De nombreux visiteurs ont assisté à la fête de la musique et beaucoup de parents étaient présents à la kermesse de l'école. Merci aux associations et bénévoles qui ont œuvré pour réaliser ces instants de plaisir.

Profitez bien de vos vacances, prenez soin de vous et nous nous retrouverons en septembre avec le forum des associations le 6 et la fête de la Saint Maurice le 27.

Bien à vous,

Votre maire, William Berrichillo

**Les délibérations du Conseil Municipal du 25 juin 2025****L'ordre du jour**

14 présents, 2 pouvoirs

**I. SUBVENTIONS COMMUNALES 2025 AUX ASSOCIATIONS - 1ÈRE TRANCHE**

Règle d'attribution : 50% du montant attribué en 2024 est attribué en juin, pour l'ensemble des associations, sauf pour celles dont la demande pour 2025 est inférieure à 300 €. À la rentrée, les dossiers devront être complétés par la mise à jour des AG, et le montant définitif de la subvention pour l'année 2025 sera évalué à ce moment-là.

ASSOCIATIONS	Montant en €
ASCM	500,00 €
BIBLIOTHEQUE MONTGRAVIERS	1 250,00 €
BIELLES de FONTENAY	200,00 €
CAP SUR LE JEU	400,00 €
COMITE DES FETES	700,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	200,00 €
CROIX ROUGE	150,00 €
ECHIQUIER DU MONT COURONNE	175,00 €
FANFARONS DE LA REMARDE	600,00 €
FNACA	250,00 €
FOOTBALL CLUB 3 VALLEES	400,00 €
GROUPEMENT LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	125,00 €

LES P'TITS LOUPS	150,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	150,00 €
LOISIRS ET CULTURE	500,00 €
MAISON DE LA MUSIQUE	600,00 €
MARCHE NATURE ET BIEN ETRE	200,00 €
TAEKWONDO	750,00 €
TENNIS CLUB	750,00 €
USEP	270,00 €
VITA GYM	1 000,00 €
VIVRE SAINT MAURICE	100,00 €
YOGA CLUB	125,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>9 545,00 €</b>

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal approuve ces montants de subventions à la majorité (Mme Morceau et M. Passier ne pouvant pas prendre part au vote)

## II. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Du fait de départs en retraite, de changements de grade, de changements d'horaires, de modifications de postes, etc., le tableau des effectifs est modifié.

Total effectifs permanents pourvus : 15  
Total effectifs permanents non pourvus : 6  
Total effectifs non permanents : 3  
Total effectifs non permanent non pourvus : 1

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs tel que présenté en séance.

## III. ACHAT D'UN TERRAIN SECTION C N°46 ET 48 – LE BOIS GAILLARD

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune a gagné les procès engagés à l'encontre des gens du voyage installés sur un terrain leur appartenant section C n°46 et 48 – le Bois Gaillard.

Les propriétaires souhaitent aujourd'hui vendre ce terrain à la commune pour la somme de 50 000 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune. Il avait été acquis en 2016 pour 45 000 €.

Ce terrain de 2,7 hectares pourra être renaturé.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- Donne son accord pour acquérir le terrain section C n°46 et 48 le Bois Gaillard pour la somme de 50 000 € sous réserve d'apurement de toutes les dettes restant dues à la commune ;
- Dit que cette dépense sera imputée au budget communal, section d'investissement, chapitre 21, compte 2111 ;
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

## IV. CRÉATION D'UN POSTE DE SAISONNIER

Pour rappel : les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il y a besoin de créer un poste d'agent polyvalent, pour la période du 1er juillet au 31 août 2025.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la création d'un poste d'agent polyvalent pour un besoin occasionnel.

## V. AIDE COMMUNALE À DESTINATION DES ÉLÈVES UTILISANT LES TRANSPORTS EN COMMUN

Il s'agit de revoir le montant de l'aide financière allouée aux enfants de la commune poursuivant leurs études. Actuellement, seuls les élèves scolarisés dans un établissement secondaire public de l'Essonne peuvent bénéficier d'une aide de 55 € quel que soit le type d'abonnement contracté. Or compte tenu de la différence du prix entre la carte imagin'R et la carte Optile, il est proposé de proportionner l'aide financière au coût réel.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**,

- Décide de prendre en charge une partie des frais de transport supportés par les familles demeurant à Saint-Maurice-Montcouronne, dont les enfants poursuivent leurs études dans un établissement secondaire public de l'Essonne.
- Demande que cette participation soit attribuée sur présentation du certificat de scolarité, du justificatif du paiement du titre de transport et du RIB de la personne ayant réglé le montant de l'abonnement.
- Fixe le montant de la participation communale comme suit :

Carte Imagin'R	85 €
Carte Optile	60 €
- Mandate le transporteur chargé de la délivrance des cartes Optile pour déduire de la facturation des parents le montant de la subvention ainsi allouée aux enfants de la commune.

La commune donnera la subvention directement aux administrés pour la carte Imagine'R.

## VI. CADEAU AUX AGENTS PARTANT À LA RETRAITE

Lors du départ à la retraite des agents titulaires et non titulaires, il est proposé d'attribuer un cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeaux) d'une valeur de 20,00 € par année de travail au sein de la collectivité, avec un maximum de 200,00 €.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal, adopte cette proposition à l'unanimité.

### Les réunions de quartier

Les élus vous rencontrent toujours avec plaisir et vous écoutent avec intérêt. Rendez-vous pour la suite en septembre, après la pause estivale !

### Collecte des déchets verts

860 litres par adresse, hors fagots.

Ce volume pourra être réparti entre les bacs et les sacs biodégradables (100 litres maximum pour ces derniers), selon le mode de présentation que vous aurez choisi.

Vous avez toujours la possibilité d'ajouter 5 fagots maximum à chaque collecte (longueur maximale 1.20m et diamètre inférieur à 25 cm).

# Les liaisons douces à l'agenda de la CCPL

La dernière réunion du groupe de travail sur les liaisons douces, qui s'est tenue le 11 juin dans les locaux de la CCPL, a permis de faire un point de situation des différents dossiers en cours.

## 1. Véloscénie

- Deux tronçons de cet axe primordial pour les randonneurs et les cyclistes font l'objet d'une attention particulière : des travaux d'urgence ont été réalisés sur le tronçon Gometz – Pont de la Bênerie pour pallier les conséquences de nombreuses infiltrations d'eau.
- Un plan topographique ainsi que des études géotechniques et géomorphologiques pour connaître l'état et la structure de la « fondation » de la véloscénie ont été réalisés, incluant les préconisations associées. La prochaine étape consiste en la consultation pour maîtrise d'ouvrage d'exécution, avant mise en œuvre de travaux plus pérennes.



## 2. Piste cyclable gare autoroutière / hôpital de Bligny

De nombreuses avancées sur cet axe : acquisition du terrain derrière la déchèterie en cours, acquisition de parcelles à Fontenay, coordination avec l'hôpital de Bligny. Il reste à approfondir le dialogue avec la SNCF, propriétaire d'une parcelle sur laquelle passera cette piste.

## 3. Choix des avant-projets communaux

10 itinéraires verts, inscrits au schéma directeur des liaisons douces (dont le projet d'axe cyclable Bois-Bourdon - Bourg de Saint-Maurice), ont été retenus par la CCPL pour faire l'objet d'avant-projets (AVP). 2 devis ont été élaborés par des cabinets spécialisés pour réaliser ces AVP. Leur réalisation par le cabinet qui sera retenu, dans les délais espérés, permettra à la prochaine équipe de la CCPL (après les élections municipales de 2026) d'avoir connaissance des contraintes foncières, techniques, des estimations financières, etc., de prioriser par la suite les projets, et d'initier les demandes de subventions pour financer ces axes.

## 4. Consigne vélo sécurisée en gare autoroutière

Un conteneur sécurisé pour vélos va être mis en place à la gare autoroutière. Financé à 70% par des crédits hors CCPL, ce projet prévoit 64 places disponibles, un accès par badge (NAVIGO a priori), une vidéo-surveillance de l'intérieur du conteneur, des bornes de recharge pour vélos électriques, une alimentation par panneaux photovoltaïques, etc. Ce projet devrait aboutir assez rapidement.



Exemple de conteneur sécurisé

## 5. Bilan de Nature en fête

L'évènement Nature en fête, qui a eu lieu les 22 et 24 juin au domaine de Soucy, sur le sujet des liaisons douces et de l'environnement, a été un succès, notamment auprès des scolaires conviés le premier jour. Un retour d'expérience est en cours de réalisation par les participants. Ce format sera sans doute pérennisé.

## La sortie avec le CCAS

Une journée à Briare, avec balades en train, en bateau, sous le soleil et avec bonne humeur !



## Le conseil des jeunes au Sénat !

Mercredi 25, le conseil des jeunes a pu bénéficier d'une visite au Sénat grâce à notre sénateur M. Jean-Raymond Hugonet qui a mis à leur disposition M. Armand Douin, son collaborateur. Nos jeunes conseillers (mais aussi les 4 accompagnants !) ont pu approfondir leurs connaissances (histoire du palais du Sénat, rappel des 4 rôles de cette chambre) et visiter des salles emblématiques du palais. Avant la traditionnelle photo de groupe sur les marches du Sénat, les citoyens en herbe ont eu la surprise de pouvoir accéder à l'hémicycle en pleine séance de questions au gouvernement.



## Fête de la musique

Avec la Maison de la Musique, les Fanfarons, les accordéonistes, des musiciens divers et talentueux... et un public qui a bravé la chaleur.  
Merci à toutes et tous !



## Apéro Jazz Band



## Audition de la chorale



## Kermesse de l'école

Encore un succès grâce aux bénévoles des P'tits Loups, aux parents, au personnel communal, à l'équipe enseignante et périscolaire, aux élus.



## Démonstration du taekwondo

Des élèves et des professeurs toujours aussi motivés !  
Merci à Véronique qui part vivre de nouvelles aventures après de nombreuses années passées à contribuer à faire du club une réussite. Bravo à toutes et tous !



## Gala VitaGym

Un immense MERCI à toutes les familles qui sont venues assister à notre gala de fin d'année !

Votre présence a été précieuse pour encourager nos jeunes gymnastes et admirer tout le travail accompli tout au long de l'année, aux agrès comme au sol. 🍌 ✨

Nous sommes fiers des progrès réalisés par chaque enfant et heureux d'avoir pu partager avec vous ce moment de fête, de dépassement de soi et de passion. Bravo aux gymnastes pour leurs magnifiques prestations, et merci également à toute l'équipe encadrante pour son investissement sans faille.

À l'année prochaine pour de nouvelles aventures sportives !

## Agenda

**6 septembre** : Forum des associations, salle polyvalente, de 13h30 à 17h30

**9 septembre** : Conférence sur l'art, salle du Bidon, à 20h

**27 septembre** : Fête de la St Maurice, salle polyvalente, suivie d'un feu d'artifice

MAIRIE DE SAINT-AURICE-MONTCOURONNE

<http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/>

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : [accueil@mairie-smm91.fr](mailto:accueil@mairie-smm91.fr)



Imprimé à la CCPL

Ne pas jeter sur la voie publique